

18^e ANNÉE. — N° 1569
RUE SAINT ANDRÉ
ST QUENTIN
TÉLÉPHONE 25-59
14, RUE D'AUMALE
PARIS (9^e)
TÉL. TRINITÉ 55-03

LE GRAND ECHO

DE L'AISNE

Fondateur: GUSTAVE BOURLET

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 1935
ABONNEMENTS UN AN SIX MOIS
FRANCE & COLONIES 20^e 12^e
ETRANGER 36^e 20^e
C.C. POSTAL PARIS 30603
LE NUMERO 25 CENTIMES

Optimisme

Une note de la présidence du Conseil vient de nous révéler que « malgré le bref délai écoulé depuis le vote des projets de loi tendant à augmenter la puissance de la consommation générale et malgré le poids évident des événements extérieurs sur la vie commerciale du pays, on note déjà des symptômes indéniables de reprise économique ».

A l'appui de cette affirmation, la note indique que le chiffre d'affaires des grands magasins parisiens est en hausse et que cette hausse atteint 18,5 pour 100 pour certains d'entre eux. Les ventes des magasins à prix unique se seraient accrues dans les mêmes proportions.

Ce symptôme est évidemment intéressant du point de vue fiscal mais on aimerait savoir si l'accroissement du chiffre d'affaires des grands magasins est dû à une augmentation du nombre d'affaires réalisées ou à l'élévation des prix des articles. Il n'est mystère pour personne qu'aussitôt finie la grève, on a changé les étiquettes et que les prix ont été augmentés dans des conditions assez sensibles, ainsi que l'ont constaté des clients qui avaient un réassortiment à faire.

Ce qui nous intéresserait de savoir, c'est ce qu'en pensent les petits et moyens commerçants qui subissent déjà, en temps ordinaire, la concurrence des grands magasins et des prix uniques. Ont-ils constaté une amélioration dans leurs affaires depuis le vote des lois destinées à augmenter la puissance de la consommation générale ? La est toute la question.

Les vacances payées ont créé un mouvement dont certaines stations de tourisme ont profité. Tant mieux pour elles. Mais on omet de penser aux villes qui ont été vidées de leur population ouvrière pendant le même temps et où les chiffres d'affaires ne se sont pas améliorés.

La note constate enfin l'accroissement du rendement des impôts indirects. Le chiffre de juillet 1935 a dépassé de 19 millions celui de juillet 1934 — et le résultat de l'emprunt qui dépasse trois milliards et demi.

Elle conclut : « Il est certes impossible de rétablir en un jour à son niveau normal une économie nationale affaiblie par plus de cinq années de crise et de déflation. Mais les premiers signes d'amélioration ci-dessus résumés permettent d'exposer, pour un prochain avenir, une reprise marquée qui justifie les mesures nouvelles élaborées par le gouvernement et votées par le Parlement. »

On ne saurait, sans manquer à l'impartialité, attribuer à la déflation, la responsabilité de la crise qui a d'autres causes. Quand on aura le recul du temps, on pourra comparer les effets de la déflation et de l'inflation.

M. Charles Rist, qui est un économiste universellement reconnu publie, dans la *Revue d'Economie Politique*, une étude sur « La France économique en 1935 ». Il remarque que l'économie française s'est de plus en plus isolée en 1935, alors que les pays anglo-saxons et la plupart des pays rattachés à la livre sterling en particulier les pays scandinaves marquaient des progrès très sensibles (réserve faite pour les chiffres encore impressionnants de chômeurs en Angleterre et aux Etats-Unis), l'économie française, avec un chiffre de chômeurs complets relativement inférieur à celui des nations anglo-saxonnes et même de certains pays de l'Europe centrale (la Tchécoslovaquie par exemple), n'a cessé cependant de décliner.

M. Laval s'est efforcé de soutenir le marché agricole et de relever le prix des denrées au moment où il entamait une politique de déflation budgétaire, ce qui a eu pour résultat d'accroître l'écart séparant les prix français des prix mondiaux.

La réduction des revenus privés devait amener une diminution des recettes budgétaires, laquelle conduisait forcément à l'emprunt, à l'élévation du taux de l'intérêt et à une déflation à l'égard de la monnaie.

On peut se demander si les charges nouvelles qui sont venues alourdir la production ne vont pas accroître l'écart entre les prix français et les prix mondiaux. Cette question se pose avec une acuité croissante à l'égard de tous ceux qui observent les faits.

Pour l'instant, retenons seulement la conclusion de M. Charles Rist : « La politique française, aujourd'hui, doit choisir :
« Ou bien céder jusqu'au bout à la double poussée nationaliste qui l'isole à la fois monétairement et commercialement ;
« Ou bien se rattacher étroitement aux seuls pays dont l'évolution économique, par l'ampleur de leurs marchés, par l'abondance de leurs matières premières, par la solidité de leur système monétaire offre des chances de prospérité et de rénovation, alors que les autres reviennent par des voies diverses à un système d'économie de guerre. »

Cette seconde alternative en faveur de laquelle M. Rist manifeste ses préférences, ne comporte-t-elle pas l'alignement de notre monnaie au système monétaire des pays dont la prospérité nous est un exemple et un conseil ?

Maurice VOLLAEYS.

La coordination de l'assistance

Le ministre de la Santé Publique vient d'adresser aux préfets une circulaire « concernant la coordination des services et institutions d'hygiène et d'assistance sociale. »

Dans son préambule, cette circulaire expose que les organisations assurant la protection de la santé publique et la lutte contre les fléaux sociaux fonctionnent sans liens suffisants, d'où il résulte un préjudice pour le rendement technique et financier d'institutions qui tirent plus ou moins leurs ressources des fonds publics.

Ce reproche s'adresse indistinctement aux organismes relevant des collectivités publiques, des caisses d'assurances, des commissions hospitalières ou des œuvres privées.

Pour remédier à cette situation, le ministre décide que les subventions provenant de son département ne seront plus attribuées qu'à des institutions affiliées aux offices départementaux d'hygiène sociale. Ce sont ces offices qui instruiront les demandes de subventions et en proposeront la répartition au ministre par l'intermédiaire des préfets.

A défaut d'office départemental d'hygiène les préfets sont invités à constituer une commission départementale de coordination sanitaire et sociale qui remplira provisoirement les fonctions des offices départementaux, c'est-à-dire :

« 1^{re} Définir la politique de subvention sanitaire et d'assistance sociale dans leur département ;
« 2^e Instruire toutes demandes de subventions, qu'il s'agisse de création, d'aménagements ou de fonctionnement, et formuler des avis qui devront accompagner toutes les demandes adressées au ministre de la Santé Publique ;
« 3^e Procéder à la répartition des subventions de fonctionnement. »

Cette commission comprendra des délégués des principaux organismes assurant la protection de la santé publique, la lutte contre les fléaux sociaux et l'assistance sociale dans le département (services publics, commissions administratives des hôpitaux et hospices, caisses d'assurances sociales, syndicats médicaux et autres institutions privées (institutions de protection de la maternité et de l'enfance, croix-rouge, service social, etc.). Ces délégués seront nommés par arrêté du préfet et sur la proposition des groupements intéressés.

Le principe de la coordination des services sociaux est excellent. On a critiqué avec raison la diffusion des efforts de groupements, trop faibles pour exercer leur action par eux-mêmes, sans l'aide de subventions officielles. Il s'ensuit que le budget des départements, aussi bien que celui de l'Etat, répand sur des œuvres trop nombreuses, une poussière de subventions.

D'autre part, l'action dispersée des œuvres manque son but, car défaut d'entente entre elles. Il existe certains professionnels très habiles des secours, qui frappent avec succès à toutes les portes, tandis que des misères réelles, par fausse honte ou par maladresse, restent sans aide matérielle ou morale.

La circulaire recommande d'inviter les institutions privées qui sollicitent ou sont appelées à solliciter une subvention, à constituer une « Union départementale des institutions privées de protection de la santé publique et d'assistance sociale ». Des représentants de cette union seront nommés au sein des offices départementaux d'hygiène ou des comités de coordination.

Ici encore, l'idée est à retenir. Cependant elle comporte un écueil à éviter. S'il convient que les œuvres aient entre elles des rapports permettant de dépister les cas vraiment dignes d'intérêt et d'éviter en même temps les abus, il faut se défier de toute tentative d'étatisation.

Le service social va surtout par le dévouement de ceux qui s'y consacrent.

Du jour où il ne serait plus qu'un rouage sous l'autorité de l'administration, il perdrait le meilleur de lui-même et de son efficacité.

L'assistance sociale est faite, pour une très grande part, d'action personnelle, de vocation, dans tout ce que ce mot comporte de foi dans une mission, de sacrifice, de dévouement, d'abnégation, dont on conçoit mal la compatibilité avec cette sorte de fonctionnarisation que l'on craint de voir naître à travers l'organisation prescrite par la circulaire ministérielle.

Le rôle des organismes officiels et des œuvres privées est différent. Les uns et les autres se complètent. Celles-ci font ce que ceux-là ne peuvent pas faire, strictes, ne peuvent pas faire.

S'il faut désirer qu'un lien les unisse dans un esprit de collaboration, c'est à la condition que ce lien ne devienne pas une chaîne pour les œuvres privées.

Roland BERGER.

L'excursion de l'Amicale du 8-7 à St-Nicolas-aux-Bois



En haut : une vue des fossés de l'abbaye.
En bas : le concours de pêche dans l'étang

L'excursion organisée dimanche par l'Amicale des Anciens du 8^e 287 et 10^e Territorial à St-Nicolas-aux-Bois a obtenu un gros succès.

Elle fut favorisée par un temps exceptionnel et plus de deux cents de nos concitoyens y prirent part.

Aménagés dans plusieurs autocars, les excursionnistes se répandirent dans la splendide parc et dans la propriété mise gracieusement à leur disposition par le baron Coppée qui s'intéresse particulièrement aux œuvres d'anciens combattants.

Ils visitèrent également sous la conduite de cicérone avertis la merveilleuse abbaye des onzième et douzième siècles et notamment la partie des appartements qui étaient réservés au Père Abbé.

Les distractions ne manquèrent pas non plus.

Le matin, un concours de pêche eut lieu dans l'étang du château. Les chevaliers de la gaule furent à leur affaire car ça mordait je vous assure. Le gagnant du concours, M. Vatin, le démontra en « sortant » en une heure soixante-six poissons pesant au total 1 kg. 870. Avis aux habitués du canal. Il est vrai que le droit de pêche dans l'étang de St-Nicolas est accordé tout à fait exceptionnellement.

R. L.
(Lire la suite en 2^e page).

Le dimanche joyeux

La répartition du repos

Ah, qu'il est doux de ne rien faire — Quand tout s'agit autour de nous, dit la chanson, ce qui revient à dire que le plaisir n'est pas seulement la cessation de sa propre douleur, mais encore la vue de celle des autres. Le bonheur parfait serait que tous fussent heureux en même temps autrement dit le Paradis Terrestre, que nos premiers pères perdirent par la curiosité d'une femme, l'astuce du serpent et la faiblesse d'un homme.

Aussi ne saurait-on trop louer un auteur d'avoir qualité de faible le repos, mais, qui se prétendait fort, par antinomie, sans doute, comme il nous faut gagner notre pain à la sueur de notre front, que, d'autre part, le repos est nécessaire à l'homme. Dieu lui-même se reposa le septième jour. Il est vrai qu'ayant terminé son ouvrage, il se reposa aussi les jours suivants. Nous autres, misérables humains, qui sommes à la tâche, et à l'attache, jusqu'à notre dernier jour, force est que nous songions à reprendre le collier après notre jour de repos. Or, le repos n'est pas seulement un fait négatif. Le repos n'est pas le néant, mais un changement d'activité, c'est quelque chose que l'on fait pour son plaisir, tandis que le reste du temps on agit pour le profit. Le comptable qui bêche son jardin le dimanche accomplit un acte que le jardinier fait tous les jours de la semaine ; pendant son repos le jardinier « bricole » chez lui à réparer une porte (mètre du menuisier) à coller du papier dans sa chambre (travail du tapissier). Bref, chacun fait librement, pour son agrément, autre chose que ce qu'il fait professionnellement.

Ne ferait-on rien que le repos comporte un certain nombre d'actes qui exigent le travail d'autrui : boire, manger, voyager, aller au cinéma, etc. De sorte que le repos n'est jamais universel et qu'il s'installe en vue du repos bien organisé, une répartition du repos.

Cependant, on intensifie en ce moment, la campagne pour le repos total du dimanche. Certes, il est désirable que la famille entière soit réunie le dimanche. Pratiquement cela comporte des difficultés que justifient les aménagements du repos hebdomadaire. On nous invite à ne rien acheter le dimanche. Comme si on achetait déjà tant les jours de semaine !

C'est une bien vieille question que le repos du dimanche. Il y a un loin de quatre-vingts ans que Mgr Sibour, évêque de Paris publiait une lettre conseillant de former une association pour l'observation du dimanche. Alphonse Karr s'empara du propos et dans une de ses chroniques approuva l'institution d'un jour de repos par semaine, mais il remarquait qu'en consacrant le dimanche obligatoire, on perd beaucoup de magasins, si se trouveraient ne pas pouvoir vendre le jour où leurs clients ateraient les temps d'acheter.

Pierre d'ISLE.
(Lire la suite en 2^e page).

LA VIE SUR UN FIL

La-haut, sur un fil tendu en plein air à douze mètres au-dessus du sol, un homme évolue avec une souplesse toute animale, celle d'un chat ou d'un tigre.

En bas, la tête levée et les yeux écarquillés, la foule suit, haletante les péripéties exotiques du funambule qui semble se jouer des plus élémentaires lois de l'équilibre.

Sous les feux des projecteurs les acrobates les plus audacieux se succèdent. Cela tient du prodige.

Et voici que surgit un deuxième larron. C'est alors une véritable débâcle d'adresse qui émerge.

Les deux artistes — on ne saurait leur contester ce titre — l'un athlète superbe, l'autre plus fin, plus vif et plus délicat, courent sur le fil d'acier, se croisent, se croisent, montent à bicyclette et effectuent avec une aisance déconcertante les plus invraisemblables exercices.

Un frisson parcourt votre échine. On ne sait s'il est provoqué par le spectacle ou par le petit vent qui monte avec la fraîcheur du soir.

C'est maintenant l'apothéose, véritable féerie nocturne.

Les projecteurs s'éteignent et l'un des équilibristes du fameux Rhodan, pivot d'un éblouissant « soleil à la métamorphose » paraît jongler avec des fusées de feu d'artifice. C'est une cascade d'étincelles multicolores qui suit l'homme volant, toujours bondissant à l'aise sur son fil.

Tel est le spectacle vraiment extraordinaire qu'offrent ces jours derniers à St-Quentin sur la place du Marché Franc, où se montent habituellement les chapiteaux des cirques ambulants, les frères Romany.

Spectacle de cirque ? Sans doute. Mais le cirque clos ne saurait abriter ces funambules contemporains qui ressemblent aux traditions millénaires du vrai cirque, avec tous ses risques et qui ne connaissent qu'un chapiteau, celui de la route céleste.

Le secret de la destinée de ces éternels errants est souvent étrange. Les Romany, aussi sympathiques l'un que l'autre, ont bien voulu nous confier le leur.

Agés de 35 et 34 ans, d'origine italienne, les frères Romany, dont le nom évoque ces romanciers indisciplinés à toute civilisation et vivants en marge de la société, ne paraissent nullement destinés à cette curieuse vie d'acrobates.

Fils d'un employé de menuiserie leur destin fut fixé alors que, tout enfants, ils assistaient à une représentation de cirque. Tous deux se résolurent d'imiter les as de la voltige et consacrèrent tout leur temps au gymnase.

Lorsqu'ils furent en âge de gagner leur vie leur père leur fit apprendre le métier de coiffeur mais leur vocation était ailleurs.

Un jour leur père fut tout étonné de les voir se promener sur un câble.

Les deux frères osèrent alors se produire en public. Ils ont parcouru toute l'Italie et la Suisse et connaissent bien tout le monde.

Le beau métier ! Mais non sans danger. La vie de ces acrobates est souvent suspendue à leur fil d'acier.

Si l'un des Romany a une jambe un peu raide c'est qu'il y a cinq ans une chute le précipita sur le sol malgré le filet protecteur.

Il y a un mois environ, alors que les Romany se produisaient à Laon, le fil trahissait le benjamin et son fils, un garçon de 15 ans. Le filet creva sous leur poids. L'enfant eut une fracture du crâne, son cou se dévissa et des muscles de la hanche droite.

Malgré cela chaque soir, les Romany recommencent leurs exercices d'amuseurs de foules.

Leur passage à St-Quentin valait bien qu'on leur consacrait ces quelques lignes.

R. L.

Informations politiques

M. Eden, ministre des affaires étrangères britanniques a adressé un télégramme à l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne pour le charger de collaborer avec les représentants des autres puissances pour qu'un appel soit adressé aux deux fractions rivales afin de mettre un terme aux atrocités qui se sont produites depuis le début de la guerre civile.

Dans ce télégramme, M. Eden déclare qu'il n'est nullement dans ses intentions de se mêler des problèmes politiques soulevés par le conflit, étant donné que la politique intérieure de l'Espagne concerne avant tout le peuple espagnol lui-même, mais que les souffrances d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne se mêlent pas au conflit intéressent tout le monde.

« Le refus de faire des prisonniers, les exécutions en masse de ceux qui sont capturés ou qui se rendent, les représailles pour de tels actes et les actes barbares auxquels les représailles conduisent inévitablement, dit M. Eden dans son télégramme, sont des faits devant lesquels les Etats civilisés ne peuvent pas rester indifférents. »

« Aussi, le gouvernement britannique est-il prêt à collaborer avec les autres gouvernements désireux d'élaborer à ce sujet, un plan qui sera soumis aux chefs des deux fractions espagnoles actuellement aux prises, de même que le gouvernement britannique est désireux de participer d'urgence à tout effort international tenté à cet effet. »

Enfin, M. Eden souligne que l'attitude du gouvernement britannique est dictée par les sentiments humanitaires inévitablement soulevés par les événements actuels en Espagne, et par sa préoccupation constante de voir les souffrances endurées par le peuple espagnol recevoir quelque adoucissement.

Le président Roosevelt aurait l'intention de convoquer une réunion des chefs et présidents de tous les Etats du monde afin de leur permettre de se prononcer solennellement qu'ils usent de toute leur influence personnelle pour éviter une nouvelle guerre mondiale.

(Lire la suite en 2^e page).

ECHOS

Le chômage du 17 au 22 août, dans l'Aisne, a augmenté de 111 unités.

14 chômeurs ont été embauchés dans les forêts domaniales, en exécution du plan de grands travaux contre le chômage.

Des secours sont alloués à 3.659 chômeurs, dont 1.812 à St-Quentin, 267 à Bohain, 233 à Soissons, 213 à Hirson, 131 à Guise, 127 à Folembray et 276 dans douze autres localités.

Dans les départements, on compte 965 chômeurs en moins que la semaine précédente, avec 417.328 chômeurs.

Les chiens militaires. — Les chiens ont rendu pendant la guerre des services qui n'ont pas été trop oubliés. Les Allemands, toujours méthodiques, ont pour suivi l'entraînement des chiens. Ils ont édité un règlement concernant les chiens de l'armée. On y lit ceci :
« Le bruit du combat distrairait de leur travail les chiens qui n'y sont pas habitués ; il faut donc les dresser méthodiquement. » Suit une méthode de dressage qui spécifie que l'animal « doit s'habituer à tous les bruits qui peuvent se produire pendant le combat, par exemple à des « mines » qui font explosion devant ou derrière lui, à des grenades à main qui sont lancées dans son voisinage. »

Le règlement ajoute : « Il serait absolument erroné d'en déduire que le dressage doit servir à donner du courage au chien pour qu'il ne craigne pas la mort pendant le combat. Bien au contraire, si l'on veut obtenir de bons résultats, le dressage doit convaincre le chien que tout le bruit qui l'entoure est inoffensif. »

Presque tous les régiments allemands ont des chiens.

La Revue Hebdomadaire publie : Le troisième mari, Fanny Hurst ; Défense de la culture contre la maison de la culture, Jacques Lassalle ; Lyrique, Joffroy et Nivelle, Lt-Colonel Bugnet ; Rites et choses du marais, Georges Barbin ; Barbey d'Aurevilly et Victor Hugo, Jeux Olympiques, J. Benoit-Méchin ; Les partis américains devant les élections, Paul Trédant ; Les livres, Robert de Trax ; La Politique Française Le Gris. Le numéro : 3 francs.

Des cheveux. — Combien une femme a-t-elle de cheveux sur la tête ? Un statisticien de Chicago en a compté suffisamment.

M. Jean Chiappe élu député de Paris

Dimanche avait lieu à Paris dans la deuxième circonscription du 16^e arrondissement, une élection au siège laissé vacant par la mort de M. de Lasteyrie.

M. Jean Chiappe, invalidé par la Chambre dans les conditions que l'on sait, s'y présentait.

Bien que ce quartier de Paris soit en ce moment à peu près désert par suite des vacances, M. Jean Chiappe a été élu au premier tour avec 4.618 voix, soit 1.770 voix de majorité sur l'ensemble de ses concurrents, remportant ainsi un succès éclatant.

Les services éminents rendus par M. Jean Chiappe dans sa carrière administrative, sa valeur comme homme d'action, sa combativité et son courage ont fait de lui un homme politique de premier plan qui reprendra au Parlement un rôle important.

Le candidat S.F.I.O., qui venait ensuite, a obtenu 755 voix. Le candidat communiste qui, en avril dernier avait eu 1.213 voix, n'en obtient plus que 723, soit une différence d'environ 500 voix qui sont allées au socialiste.

L'élection de M. Jean Chiappe a donc une caractéristique toute spéciale au point de vue de la politique générale en ce qu'elle marque une régression du communisme dont l'ancien préfet de police est l'adversaire déclaré.

Les Anciens Combattants et la défense de la paix

Le bureau de la Confédération nationale des Anciens Combattants et victimes de la guerre a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant par lequel il approuve la politique de M. Yvon Delbos au sujet de l'épargne et de la défense de la paix.

La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, fidèle à sa doctrine maintes fois exprimée, et soucieuse d'écarter tous risques de guerre, enregistre avec satisfaction, les réponses données par les gouvernements des grandes nations à l'initiative prise par la France sur la non-intervention à maintenir sur les événements d'Espagne.

Se plaçant au-dessus et en dehors des luttes partisans, elle proclame la nécessité de maintenir la France dans cette attitude et souhaite que l'unité des Français suive avec sans-froid les efforts pacifiques des hommes d'Etat qui doivent avant tout maintenir et consolider la paix à laquelle les Anciens Combattants n'ont cessé de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Personnel du Trésor

M. Léon Gensbittel, commis de première classe à la perception de Rhenmont est nommé à la Trésorerie générale de la Marne.

Notre nouveau feuilleton

Nos nouveaux abonnés recevront gratuitement sur leur demande les numéros déjà parus de notre intéressant feuilleton

CRUEL ORGUEIL

par Louis d'Arvers